

Délibération du Conseil Municipal du 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf Juin, à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 2023

Affichage en mairie et mise en ligne : 2023

Membres élus : 15

Présents : 8

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame ARNOUX Nadine, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Madame IDJERI Johanna, Madame DA SILVA CAMACHO Véronique : Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur CHARTIER Guillaume

Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

Monsieur VECTEN Damien donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel

Madame VIGNAL Nathalie donne pouvoir à Monsieur COURTAT Christian

Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas

Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur PONS Philippe

Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame DA SILVA CAMACHO Véronique

ORDRE DU JOUR :

- 1) Élections sénatoriales 2023

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur COURTAT Christian accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 20 Mars 2023 par le Conseil Municipal signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Madame ARNOUX Nadine.

20/2023 Elections sénatoriales

L'arrêté du Préfet de L'Oise en date du 19 juin 2017 fixe la date du 9 juin 2023 pour la réunion des Conseils Municipaux, afin d'élire les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

La commune de Silly le Long doit désigner selon les informations communiquées, trois titulaires et trois suppléants, sur la base de listes de candidatures.

Chaque liste doit comporter six noms classés dans l'ordre choisi (numérotée) et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Toutefois les candidats peuvent se présenter isolément ou sur une liste qui peut ne pas être complète.

La déclaration de candidature peut être rédigée sur papier libre avec une dénomination ; la liste comporte les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et l'ordre. Les listes peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidat.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sans panachage (remplacement ou suppression de nom, ni modification de l'ordre de la liste).

Constitution du bureau de vote : Monsieur COURTAT Christian / Monsieur BOURQUIN Jean-Paul et Madame IDEJRI Johanna / Madame DA SILVA CAMACHO Véronique

Le bureau est composé des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes. Le Maire assure la Présidence.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Une seule liste est déposée au début de la séance du Conseil : Liste Silly Sénatoriales.

Proclamation des résultats et rédaction du Procès-Verbal sur lequel figure obligatoirement l'accord des délégués et suppléants.

Le PV est obligatoirement signé par le Maire et les membres du bureau.

Après dépouillement des votes, les délégués et suppléants élus à l'unanimité par le Conseil Municipal, sont les personnes suivantes :

Délégués	Suppléants
M. LEFRANC Daniel	Mme DA SILVA CAMACHO Véronique
Mme ARNOUX Nadine	M PONS Philippe
M. CORNIQUET Nicolas	Mme CHABOT Danièle

La séance est levée à 9 h 20

20/2023	Élections sénatoriales 2023
---------	-----------------------------

Daniel LEFRANC	Maire	Présent
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	Présent
Nadine ARNOUX	Adjoint au Maire	Présente
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	Présent
Christian COURTAT	Conseiller délégué	Secrétaire de séance
Philippe PONS	Conseiller Municipal	Présent
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	Absent excusé
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	Madame VIGNAL Nathalie donne pouvoir à Monsieur COURTAT Christian
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Monsieur VECTEN Damien donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	Présente
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Présente
Jerom WARAHENA LIYANAGE	Conseiller Municipal	Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur PONS Philippe
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame DA SILVA CAMACHO Véronique

